

Avril 2008

Québec, le 26 mai 2008

Madame Mathilde Fantone  
Directrice générale  
Collège international des Marcellines  
815, avenue Upper Belmont  
Montréal (Québec) H3Y 1K5

## **Objet : Suivi de l'évaluation institutionnelle**

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion tenue le 4 avril 2008, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance des mesures adoptées par le Collège international des Marcellines pour donner suite au rapport d'évaluation institutionnelle. La Commission avait, dans son rapport, recommandé au Collège de revoir l'ensemble des ressources informationnelles en lien avec les programmes offerts.

La Commission constate que le Collège a mis à la disposition des étudiants des ressources informationnelles qui répondent à leurs besoins. Il avait déjà prévu, au moment de l'évaluation institutionnelle, que ses étudiants du collégial utiliseraient la bibliothèque de l'Université du Québec à Montréal. Les étudiants bénéficient de ce service et d'ateliers de formation pour utiliser les ressources de cette bibliothèque ainsi que ses moteurs de recherche. En ce qui concerne la bibliothèque du Collège, un temps d'utilisation a été prévu en dehors des heures de cours, ainsi que pour la salle de travail. Le Collège a aménagé l'horaire des étudiants des secteurs secondaire et collégial afin de mieux contrôler l'achalandage des locaux informatisés le midi. La bibliothèque du Collège a été déplacée dans une annexe construite récemment; des documents de référence et des périodiques ont été ajoutés à la collection de la bibliothèque avec la collaboration des professeurs. De plus, le Collège mesure annuellement le degré de satisfaction de ses étudiants envers les ressources disponibles. La Commission souligne cette initiative qui permet au Collège d'apporter les ajustements requis et d'assurer le suivi de la qualité et de la pertinence des ressources mises en place.

Le Collège effectue le suivi du cheminement scolaire des étudiants à l'aide d'un logiciel dont il a fait l'acquisition en 2005. Il a diversifié les services d'orientation et d'information scolaire et professionnelle qu'il offre à ses étudiants. Il fait appel à des professionnels qui rencontrent des étudiants en groupe ou de façon individuelle. Ces actions prennent en compte des suggestions que la Commission avait formulées dans son rapport d'évaluation institutionnelle.

La Commission constate que le Collège a revu l'ensemble de ses ressources informationnelles et elle a été informée, dans ce suivi, qu'il prend les moyens pour en assurer la qualité. Elle estime qu'un suivi adéquat a été apporté au rapport d'évaluation institutionnelle.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur

c. c. M<sup>me</sup> Ninon St-Pierre, directrice des études